ACADÉMIE DE BORDEAUX
Liberté Égalité Fraternité

Dossier de candidature pour l'entrée en

2nde GT ou spécifique, 2nde professionnelle, 1re année de CAP

Dossier à destination des élèves de 3e ou dispositifs MLDS

RENTREE SCOLAIRE 2025

25-016 - ANNEXE 3

CADRE A

Etablissement d'origine (code UAI et cachet)	Classe d'origine	Décision d'orientation en fin de 3e
	☐ 3e Générale ☐ 3e SEGPA ☐ 3e Prépa-Métiers ☐ 3e Agricole ☐ Autre *préciser :*	☐ 2nde générale et technologique ☐ 2nde professionnelle ☐ 1re année de CAP **Elève boursier :** O Oui O Non
	Langues vivantes suivies LV 1 : ..... LV 2 :	**Zone géographique de résidence** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

CADRE B

Identifiant National Elève (N° INE) : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance __ __ / __ __ / __ __ __ __ Sexe F / M Adresse .....

..... Code Postal __ __ __ __ __ Ville .....

En cas de déménagement, nouvelle adresse à la prochaine rentrée scolaire (joindre les pièces justificatives demandées par la DSDEN d'accueil) :

.....

1er représentant légal (Nom-Prénom) : ..... 2e représentant légal (Nom-Prénom) : .....

Tel : ..... Tel : .....

Courriel : ..... Courriel : .....

Demande d'admission de l'élève et de sa famille

(*) Rayer la mention inutile

CADRE C

	CODE VŒU (administration)	FORMATION DEMANDEE	ETABLISSEMENT DEMANDE (Nom et ville)	APPRENTISSAGE*	INTERNAT*
VŒU 1				Oui - Non	Oui - Non
VŒU 2				Oui - Non	Oui - Non
VŒU 3				Oui - Non	Oui - Non
VŒU 4				Oui - Non	Oui - Non
VŒU 5				Oui - Non	Oui - Non
VŒU 6				Oui - Non	Oui - Non
VŒU 7				Oui - Non	Oui - Non
VŒU 8				Oui - Non	Oui - Non
VŒU 9				Oui - Non	Oui - Non
VŒU 10				Oui - Non	Oui - Non

CADRE D (ADMN)

Disciplines (moyennes des évaluations converties pour l'année en cours) (*) concerne les élèves de 3e SEGPA, Prépa-Métiers, Agricole (selon les cas)

Français		Maths		LV1		SVT		Physique-Chimie		EPS		Sc.&Techno (*)	
Arts Plast		Ed. Music.		Techno		LV2		Hist-Géo	EMC	Dec. Prof. (*)		Bio-Ecologie (*)	

Compétences du socle (10, 25, 40 ou 50 selon le niveau d'acquisition)

Langue française		Langues étrangères / langues régionales		Langages mathématiques, scientifiques et informatiques		Langages des arts et du corps	
Méthodes et outils pour apprendre		Formation de la personne et du citoyen		Systèmes naturels et systèmes techniques		Représentations du monde et activité humaine	

Signature des représentants légaux ou de l'élève majeur :

Fait à ..... le ..... / ..... / 2025

DEMANDE DE DEROGATION (A renseigner uniquement en cas de vœu pour une 2nde GT dans un lycée public hors secteur)

CADRE E

Vœux concernés									Motif(s) de la demande	Pièces justificatives à joindre
1	2	3	4	5	6	7	8	9	Article D211-11 du code de l'Education : « lorsque les demandes de dérogation excèdent les possibilités d'accueil, l'ordre de priorité de celles-ci est arrêté par le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale » sur la base des motifs suivants :	
									Elève souffrant d'un handicap	Décision de la commission des droits et de l'autonomie
									Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement	Certificat médical
									Elève boursier	Notification de bourse 2024-2025 + Avis d'imposition 2024 de la famille ou de chacun des parents
									Elève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement	Certificat de scolarité
									Domicile situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité	Justificatif de domicile
									Elève qui doit suivre un parcours scolaire particulier	En fonction des vœux exprimés ci-dessus
									Autre : développer le ou les motifs et joindre éventuellement les pièces justificatives	

Signature des représentants légaux ou de l'élève majeur :

Fait à ..... le ..... / ..... / 2025

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit aux élèves et à leur représentant légal un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de la DSDEN dont ils relèvent. Ce droit ne concerne pas les vœux d'affectation après la date de dépôt des dossiers.